

Réunion du Conseil Municipal

Du 21 mars 2023 à 19 heures

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un mars à 19 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 15 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Michel BOUDON, Robert BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Jean-Pierre VAISSADE, Sylvie VAISSADE

Absent : Jean-Pierre VAISSADE (arrivé à 20 h)

Représentés : Jean ALBARET par Laurent CAYREL, Monique DELFAU par Lucien CAVALIER

Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

Ordre du jour

- Avis sur le principe d'adhésion de Saint-Flour Communauté au Syndicat Mixte « Cantal Attractivité »
- Demande d'acquisition de terrain sur la section des Mazes par M. Géraud ALBARET
- Fonds Cantal Solidaire : confirmation de l'opération programmée sur l'année 2023
- Enfouissement éclairage public à Lauzardie
- Enfouissement éclairage public à Gurières et Buffierrettes
- Éclairage public : bilan étude pour économie d'énergie
- Programme d'actions 2023 en forêts relevant du Régime Forestier
- Préparation des grandes lignes du budget
- Section de Lagarde : problème en alimentation en eau des parcelles agricoles
- Questions diverses
- Restitution de l'étude de requalification de l'ancienne école/ centre de loisirs
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 23 février 2023.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Avis sur le principe d'adhésion de Saint-Flour Communauté au Syndicat Mixte « Cantal Attractivité »

Le Maire informe le conseil municipal que Saint-Flour Communauté a été saisie par le Département du Cantal pour adhérer au Syndicat « Cantal Attractivité » par courrier en date du 28 mars 2022.

Conformément à ses statuts et aux articles L.5211-5 et L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, Saint-Flour Communauté, pour pouvoir adhérer à tout Syndicat Mixte ouvert, doit solliciter ses communes membres et recueillir l'avis favorable de leur organe délibérant à la majorité requise pour sa création.

Il fait savoir que par mail du 19 janvier Mme CHARRIAUD, Présidente sollicite l'avis du conseil municipal quant à l'adhésion de Saint-Flour Communauté au Syndicat Mixte « Cantal Attractivité ».

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le principe d'adhésion de Saint-Flour Communauté au Syndicat Mixte « Cantal Attractivité »

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande d'acquisition de terrain sur la section des Mazes par M. Géraud ALBARET**

Le maire informe le conseil que M. Géraud ALBARET, propriétaire aux Mazes, a sollicité la commune dans le but d'acquérir la parcelle cadastrée F 633 d'une superficie de 360 m², appartenant aux habitants des Mazes, qui touche sa grange située sur la parcelle F 632 et ceci afin de pouvoir réaliser des accès et création de locaux techniques pour le système de chauffage, des zones de stationnement aux bâtiments.

Il communique le plan cadastral qui fait apparaître la parcelle que souhaite acquérir M. Géraud ALBARET et demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité de cette vente et si accord d'en définir les conditions.

Le conseil municipal :

- *Se prononce favorablement sur le principe de cession de ce bien de section mais en gardant une pointe de la parcelle côté four pour une place de retournement,*
- *Fixe le prix de vente à 3 € le m²,*
- *Charge le maire de convoquer les électeurs membres de la section des Mazes afin qu'ils donnent leur avis sur cette vente,*
- *Dit que tous les frais afférents à cette vente seront supportés par l'acquéreur.*

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 1)

➤ **Fonds Cantal Solidaire : confirmation de l'opération programmée sur l'année 2023**

Le Maire fait savoir que dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire (FCS), le conseil départemental a présélectionné pour 2023, pour la commune de Lieutadès, le projet de reprise de voirie avec une subvention possible de 10 000 € sur un montant de 50 000 €.

Le marché signé avec l'entreprise SOULENQ s'élevant à 40 479.82 € HT et la MO à 1 875.00 € HT soit un total de 42 354.82 € HT la subvention sera de 8 470.90 €.

Il propose au conseil de confirmer cette programmation et de l'autoriser à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal confirme la réalisation en 2023 des travaux de reprise de voirie et autorise le maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Enfouissement éclairage public à Lauzardie**

Présentation du devis relatif à l'éclairage public du village de Lauzardie dont le montant s'élève à 11 900.00 € HT.

Le maire fait savoir que ces travaux ne seront entrepris, qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT soit 5 950.00 €

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur la suite à donner à ce projet et si poursuite du projet à l'autoriser à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours.

Le conseil valide le devis et autorise le maire à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Enfouissement éclairage public à Gurières et Buffierettes**

Présentation du devis relatif à l'éclairage public des villages de Gurières et Buffierettes dont le montant s'élève à 12 300.00 € HT.

Le maire fait savoir que ces travaux ne seront entrepris, qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT soit 6 150.00 €

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur la suite à donner à ce projet et si poursuite du projet à l'autoriser à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours.

Le conseil valide le devis et autorise le maire à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

Le maire fait savoir que depuis l'envoi de la convocation il a reçu le l'estimatif pour l'enfouissement de l'éclairage public à Succaud et demande l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Le conseil donne son accord.

Présentation du devis relatif à l'éclairage public du village de Succaud dont le montant s'élève à 10 120.00 € HT.

Le maire fait savoir que ces travaux ne seront entrepris, qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT soit 5 060.00 €

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur la suite à donner à ce projet et si poursuite du projet à l'autoriser à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours

Le conseil valide le devis et autorise le maire à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

20h00 : M. Jean-Pierre VAISSADE rejoint la séance

➤ **Éclairage public : bilan étude pour économie d'énergie**

Le maire donne le compte rendu de l'étude faite par M. Filaire du Syndicat départemental d'Énergies du Cantal pour le remplacement des ampoules à mercure par des ampoules led.

Il fait savoir que le coût du remplacement serait d'environ 46 000 € pour un gain de 4 145.10 € par an. En sachant que les ampoules ont une durée de vie de 10 ans.

En ce qui concerne les coupures, le gain serait d'environ 3 000 € par an et le coût des horloges serait de 900 €.

Le conseil demande que M. Filaire du Syndicat départemental d'Énergies du Cantal vienne présenter les différents scénarios afin de mettre en place la solution la plus adaptée.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Programme d'actions 2023 en forêts relevant du Régime Forestier**

Le maire soumet au conseil municipal le programme d'actions proposé par l'ONF, qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre en 2023, dans les forêts relevant du Régime Forestier. Seule la forêt des Mazes est concernée pour un montant de travaux estimé à 940 € HT.

Le conseil valide le programme d'action.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Préparation des grandes lignes du budget**

Le maire propose au conseil municipal d'établir les grandes lignes du budget. (Subventions aux associations, taux d'imposition, Travaux...).

Le conseil municipal prend les décisions suivantes :

Taux d'imposition : augmentation des taux de 3%

Subventions :

- FNACA : 50 €
- Association Intergénération Caldaguès – Aubrac : 100 €
- ADMR de Chaudes-Aigues : 230 €
- Association les Amis de la lecture à Aurillac : 20 €
- Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 100 €
- Radio Margeride : 30 €
- Association des Aînés Ruraux « Les Capujadous » : 500 €
- ACCA de Lieutadès : 50 €
- GVA : 50 €
- École de Saint-Urcize (voyage scolaire) : 50 € / élève
- Lycée de Mauriac : 100 € / élève
- Collège Louis Pasteur : 100 € / élève

Travaux

- ✓ Service eau et assainissement :
 - Étanchéité du réservoir de Lagarde
- ✓ Budget principal :
 - Enfouissement éclairage public
 - Isolation des bâtiments publics et remplacement des menuiseries (salle des fêtes, logement du presbytère, logement de la poste)
 - Travaux bâtiment du cimetière (porte, dalle)
 - Réfection croix du cimetière et des Vayssières-Hautes

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Section de Lagarde : problème en alimentation en eau des parcelles agricoles**

Le maire rappelle au conseil que sur demande de la Sous-préfecture Mme Nadine GEVAUDAN et M. Jean-Noël COUMOUL ont été convoqués en mairie à une rencontre afin d'échanger sur les problématiques d'utilisation d'eau provenant des biens de section.

Il fait savoir qu'il a pris contact avec Maître MAISONNEUVE afin d'avoir des renseignements complémentaires sur l'utilisation de cette eau.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur l'utilisation de l'eau des biens de sections.

Le conseil décide de faire venir Maître MAISONNEUVE pour échanger sur le sujet avant de prendre une décision.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Il est décidé de convier Mme La Sous-préfète afin de lui présenter le projet pour la réhabilitation de l'ancienne école.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Le Maire

Robert BOUDON,

Jean ALBARET,
(Absent représenté)

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,
(Absente représentée)

Jean-Pierre VAISSADE,

Sylvie VAISSADE,